



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/14

L'an deux mille vingt trois à 14h00

Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M. Jean François GOSSET
Mme Inès DE MONTGON
Mme MARZIA DE BONI
M. Bernard DEKENS
M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
M. Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Pascal MAUROY
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Hervé CORVISIER
M. Alain REUTER
M. Jean Yves JONET

M Gery TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENAIRE
M. Kevin GENGOUX
M. Yannick ROSSATO
M. André LIEBEAUX
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
Mme Pascale GAILLOT (pv de M MENONVILLE)

Objet de la délibération :

PROJET AGECE – ACQUISITIONS FONCIERES

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/14

Objet de la délibération :

PROJET AGECE – ACQUISITIONS FONCIERES

L'EPAMA est porteur, en délégation de compétence GEMAPI et pour le compte de la cdc Terre d'Eau, du projet « Aménagement de gestion des écoulements de Contrexéville » dit AGECE. Dans ce dossier, l'EPAMA doit acquérir des parcelles pour réaliser des aménagements de protection contre les inondations. La SAFER est l'opérateur foncier de l'EPAMA dans ce dossier.

Or la SAFER nous informe que des accords ont été trouvés, parfois de longue date, avec certains propriétaires et qu'il convient de procéder aux achats définitifs.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer les actes notariés permettant d'acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelle AP85, sise à Contrexéville, appartenant à Mme Danièle CLAUDEL, pour une superficie de 2ha31a60ca au prix de 10 422€
- Parcelle BW40, sise à Contrexéville, appartenant à M. Jacques MIRJOL, pour une superficie de 1ha15a98ca au prix de 4 929,15€
- Parcelle BP49, sise à Contrexéville appartenant à la succession de M. Gilbert COURTEAUX pour une superficie de 3a28ca, au prix de 100€

**Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Après avis favorable du Bureau Syndical,
Le comité syndical,**

- **AUTORISE l'acquisition des parcelles susmentionnées aux prix indiqués**
- **DONNE délégation au Président ou à sa représentante - Mme Dominique HUMBERT-Vice-Présidente, pour signer les actes notariés concernant les parcelles visées dans la délibération, ainsi que tous les actes afférents à ce dossier**
- **PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'EPAMA.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS